

Bonjour

Bien qu'elle ne soit pas toujours à la tête de nos priorités, la maladie grave peut frapper n'importe qui. La probabilité de recevoir le diagnostic d'une maladie grave et d'y survivre aujourd'hui est plus grande que jamais.

Je souhaite vous aider à trouver une façon de vous protéger du stress financier qui est souvent associé aux problèmes de santé. Grâce [à l'assurance maladies graves ÉquiVivre de l'Assurance vie Équitable du Canada](#), vous obtenez une prestation forfaitaire qu'on vous verse lorsque vous recevez le diagnostic d'une affection ou maladie grave couverte. Vous pouvez utiliser cette prestation forfaitaire comme bon vous semble. Elle vous aide à vous concentrer sur votre traitement et rétablissement sans inquiétude.

Vous bénéficiez également :

- d'une couverture de 26 maladies graves;
- d'une couverture de huit affections graves en vertu de la garantie de dépistage précoce;
- d'une couverture de cinq maladies infantiles supplémentaires;
- du service Santé connectée^{MC} de Cloud DX lorsque vos demandes de réclamation d'assurance maladies graves sont admissibles; le service permet d'assurer le suivi de vos signes vitaux pendant la période de rétablissement pour vous assurer que vous vous portez mieux et que vous demeurez en santé. [Pour en savoir davantage à propos de cette garantie extraordinaire, cliquez ici!](#)
- ... et plus encore!

Vous vous demandez toujours si l'assurance maladies graves est la solution pour vous? Regardez cette vidéo de l'Assurance vie Équitable :



J'aimerais beaucoup discuter avec vous de la façon dont la couverture d'assurance maladies graves peut s'intégrer dans vos plans financiers aujourd'hui.

Parlons-en à un moment qui vous convient.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

* L'avantage Cloud DX peut être retiré ou modifié à tout moment par l'Assurance vie du Canada. Afin d'être admissible à l'offre Cloud DX, une requérante ou un requérant doit être âgé de 12 ans ou plus et avoir reçu le paiement au titre de la garantie des affections graves couvertes en vertu de sa couverture ÉquiVivre. Le versement d'une prestation en vertu de la garantie de dépistage précoce n'est pas admissible.